Image not found or type unknown

Testament en deuxieme succession

Par **TREUSSARD Alain**, le **26/06/2017** à **09:29**

Bonjour.

Ma mère souhaite léguer, par testament certifie, un bien immobilier a chacun de ses deux héritiers directs.

Comme les deux biens ne sont pas de même valeur et qu'elle souhaite en léguer un, précisément a un des deux
enfants, quel est le meilleur choix?

Nommer les deux biens et leurs destinataires, au risque que celui qui hérite du bien le plus évalué tarde a régulariser la situation, en bloquant la vente du bien ou
nommer le bien et l'héritier du bien le moins évalué et laisser le bien le plus évalué en indivis afin de faciliter une vente éventuelle.

Un peu confus, mais, comme dans toute succession qui s'organise, les divergences apparaissent.

Merci pour vos avis a venir.

Alain T.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés